

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0847**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Zone urbaine sensible (ZUS) Pentès de la Croix-Rousse - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009 - Conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009**Décision n° B-2009-0847**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Zone urbaine sensible (ZUS) Pentès de la Croix-Rousse - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009 - Conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise et constitue une thématique primordiale dans le projet de quartier des Pentès de la Croix-Rousse à Lyon 1er.

Pour le quartier des Pentès, elle est le moyen d'une réponse collective et concertée des acteurs locaux, collectivités et institutions, aux problématiques spécifiques de ce quartier central de l'agglomération et aux attentes des habitants.

Cette démarche se décline suivant la convention-cadre 2007-2009 approuvée par la délibération n° 2007-4344 du conseil de Communauté en date du 10 septembre 2007.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2009, le coût global de la GSUP est estimé à 203 843 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 25 500 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener en 2009, le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition entre les partenaires financiers joints en annexe ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) du quartier des Pentès de la Croix-Rousse à Lyon 1er pour l'année 2009 tel que figurant en annexe,

b) - la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 25 500 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de participation financière pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - comptes 657 370 et 657 480 - fonction 824 - opération n° 1967.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.